



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mars 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2005

Foire Expo - Adhésion à l'Office de justification des statistiques

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2005

DELIBERATION D20050118

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Foireexpo de Niort, gérée par la Ville de Niort, est membre fondateur de l'Association Office de Justification des Statistiques (O.J.S.) créée en 1967. L'O.J.S. assure, dans l'intérêt des exposants et des visiteurs des manifestations adhérentes, l'exactitude des chiffres publiés en matière de : superficie de stands, nombre d'exposants, nombre de visiteurs. L'O. J.S. assure la publication de ces chiffres.

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale. Le montant de la cotisation 2005 s'élève à 206 € HT pour la Ville de Niort, qui adhère à l'OJS au titre des manifestations agréées des foires et salons.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle forfaitaire seront prévus, chaque année, au budget de l'exercice en cours, budget annexe 118, chapitre 11, article 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser l'adhésion de la Ville de Niort à l'Office de Justification des Statistiques, dont les statuts sont joints en annexe, et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion ;
- autoriser Monsieur le Maire à verser la cotisation annuelle d'un montant de 206 € HT, soit 246,38 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette structure.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 41 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 4 |

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)